



Mettre fin au bail avant la période des 3 ans

Par **Yome**, le **17/11/2014 à 13:08**

Bonjour,
J'ai hérité d'une maison que j'ai mise en location et aujourd'hui je rencontre des difficultés financières : ma femme est au chômage et moi je suis en CDD qui se termine à la fin de l'année.
Ma question est la suivante : puis-je mettre fin au bail de mes locataires avant la fin des 3 ans ? et cela pour revenir habiter dans la maison
Merci pour vos réponses !

Par **cocotte1003**, le **17/11/2014 à 13:43**

Bonjour, légalement non, vous devez envoyer son congé aux locataires six mois au moins avant la fin des trois ans. Par contre vous pouvez essayer de voir avec eux pour un accord amiable écrit mais il faudra très probablement les dédommager, cordialement

Par **Yome**, le **17/11/2014 à 15:43**

Merci de votre réponse cocotte1003, c'est bien ce qui me semblait :(